



**Explication [Tafsir] du Hadîth « Les actions ne valent que par leurs intentions »**

*Par l'imâm Rajab Al-Hanbalî*



## Le Hadîth :

‘Oumar Ibn Al-Khattab -*qu’Allâh l’agrée-* a relaté que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam-* a dit : « **Les Actes sont [un résultat] seulement des intentions [de l’acteur] et un individu est [récompensé] seulement selon ce dont il a l’intention. Donc, qui a émigré pour Dieu et Son Messager, alors son émigration était pour Dieu et Son Messager. Qui a émigré pour le gain de ce monde, ou une femme [qu’il désire] épouser, alors son émigration est pour ce qui [l’a déplacé] pour émigrer.** » [Rrapporté par Boukhari et Mouslmin.]

## L’explication du Hadîth :

L’imam Ibn Rajab Al-Hanbalî -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit :

« Ce hadith a seulement un chemin à ‘Oumar -*qu’Allâh l’agrée-* : Yahya ibn Sa‘id Al-Ansari sur l’autorité de Mouhammad ibn Ibrahim Al-Taymi, sur l’autorité de ‘Alqama ibn Abi Waqqas Al-Laythi -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde-*, qui l’a relaté de ‘Oumar ibn Al-Khattab -*qu’Allâh l’agrée-*.

Un grand nombre de personnes ont relaté ce hadith sur l’autorité de Yahya ibn Sa‘id, y compris Imam Malik, Al-Thawri, Al-Awza‘i, Ibn b Al-Moubarak, Al-Layth. Sa‘d, Hammad ibn Zayd, Shou‘ba, Ibn ‘Ouyeyna et d’autres -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde-*.

C’était le premier hadith que Boukhari -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* enregistré dans son livre, où il sert d’introduction (*khoutba*), désignant que tous les actes qui sont exempts de l’intention appropriée sont vains (*batil*). ‘Abd Al-Rahman Mahdi -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* est rapporté pour avoir dit que : « **Si j’étais pour composer un livre comprenant divers chapitres, je placerais le hadith de ‘Oumar -*qu’Allâh l’agrée-* quant aux actes et leurs intentions dans chaque chapitre.** ».

C’est un des hadiths fermes qui sert d’axe en Islam.

Al-Shafi‘i -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit qu’il comprend un tiers de toute la connaissance religieuse.

Ahmad ibn Hanbal -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit que les principaux axes de l’Islam, en termes de hadith, sont au nombre de trois :

- Le hadith de ‘Oumar *-qu’Allâh l’agrée-* que : « **des actes sont jugé seulement par leur intention,** »
- Le hadith de ‘A`icha *-qu’Allâh l’agrée-* : « **Quiconque introduit dans nos affaires celui qui n'y appartient pas, c'est rejeté,** »
- Et le hadith de al-Nu‘man ibn Bashir *-qu’Allâh l’agrée-* : « **Le licite est clair et l'illicite est clair.** »

Ishaq ibn Rahawyahi *-qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a aussi inclus ce hadith comme un des axes de l'Islam.

Abou Dawoud *-qu’Allâh lui fasse Miséricorde-*, le collectionneur du Sounan, est reporté avoir dit celui des 4,800 hadiths de son livre, il est suffisant pour une personne d'en connaître quatre :

- ◆ Le hadith de ‘Oumar *-qu’Allâh l’agrée-* quant aux intentions et aux actes,
- ◆ Le hadith : « **Une Partie de la vertu de quelqu'un en Islam est d'ignorer ce qui ne le concerne pas,** »
- ◆ Le hadith : « **le croyant n'est pas un croyant à moins qu'il ne désire pour son frère qu'il désire pour lui,** »
- ◆ Et le hadith : « **le licite est clair et l'illicite est clair.** »

La première question quant à ce hadith est s'il se réfère à toutes les actions, ou seulement aux actions dont la validité exige une intention (*niyya*) ?

Ainsi, s'il se réfère seulement au premier, il ne s'appliquerait pas aux secteurs usuels de vie humaine, par exemple, manger, boire, les vêtements, etc, aussi bien qu'aux questions transactionnelles, par exemple, l'accomplissement des impôts fiduciaires et le retour des propriétés détournées. L'autre avis est que le hadith se réfère à toutes les actions.

Ibn Rajab *-qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* attribue la première position aux savants ultérieurs tandis que la deuxième position il l'attribue aux savants précédents.

**La première phrase** du hadith, « **innama al-a‘mal bi-l-niyyat,** » est une déclaration que les actions volontaires d'une personne sont une seulement conséquence du but de cette personne d'exécuter l'acte ou de l'amener à existence : { **la taqa' illa 'an qasd min al-'amil houwa sabab 'amaliha wa woujoudiha** }.

**La deuxième phrase,** « **wa innama li-koulli imri ‘ma nawa,** » est une déclaration du jugement de la religion de l'acte en question : { **ikbar 'an al-houkm al-shar'i** }.

Ainsi, si l'intention de motiver un acte est bonne, donc l'exécution de l'acte est bonne et la personne reçoit sa récompense.

Quant à l'intention corrompue, l'action qu'elle motive est corrompue et la personne reçoit alors une punition. Si l'intention motivant l'acte est permise, donc l'action est permise et l'acteur ne reçoit ni récompense, ni punition.

Donc, les actes en eux-mêmes, leur bonté, leur malveillance ou leur neutralité, de la perspective de la religion, sont jugés selon l'intention de l'acteur qui a causé leur existence.

*Niyya* est employé dans deux sens par les savants d'Islam.

**Le premier** doit distinguer certains actes d'adoration de d'autres, par exemple, *salat al-dhouhr* de *salat al-'asr* ou distinguer les actes d'adoration ('*ibadat*) de questions mondaines ('*adate*). C'est l'utilisation primaire du terme dans les livres de *fouqaha*.

**La deuxième** utilisation doit distinguer une action qui est exécutée pour Dieu, *soubhanahou wa ta'ala*, d'un acte fait pour Dieu et d'autres, ou juste pour d'autres que Dieu. Cette seconde la signification est celle qui est désignée par les gnostiques ('*arifoun*) dans leurs discussions de sincérité (*ikhlas*) et des questions reliées. C'est la même signification qui est désignée par les Ancêtres Pieux (*Al-salaf Al-salih*) quand ils emploient le terme *niyya*.

Ainsi, dans le Coran, le discours du Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- et le discours du *Salaf*, le terme *niyya* est synonyme, ou d'habitude ainsi, du terme "désir" (*irada*) et des termes reliés, par exemple, *ibtigha`*.

Les textes du *shar'* témoignant de cette utilisation sont trop nombreux pour être cité dans ce texte, mais inclure des versets tels que « **Parmi vous sont ceux qui désirent (*yourid*) le monde profane et parmi vous sont ceux qui désirent (*yourid*) le prochain** » et « **Vous désirez (*touridoun*) le bénéfice du monde profane mais Dieu désire [pour vous] le prochain,** » et « **Quiconque désire (*yourid*) la moisson du monde profane...** » et « **Quiconque désire (*yourid*) l'immédiat [la satisfaction du monde profane], Nous lui attribuons ce que Nous souhaitons à qui Nous désirons,** » et « **n'expulsons pas ceux qui appellent tôt le matin et la nuit leur Seigneur, qui sont des chercheurs (*youridoun*) de Son visage et ne laissez pas vos yeux errer pour un avide désir (*tourid*) de frivolité de ce monde profane.** ».

De même, l'Imam Ahmad et Al-Nassa'i -*qu'Allâh leur fasse Miséricorde*- ont reporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit que : « **Quiconque participe à une campagne militaire pour la cause de Dieu, mais cherchant seulement le butin [ainsi], il gagnera [seulement] ce dont il a eu l'intention (*nawa*),** »

Et sur l'autorité d'Imam Ahmad -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- : « **La Plupart des martyrs de ma communauté mourront dans leurs lits (*ashab Al-fouroush*) et beaucoup en tant qu'homme tué dans la bataille dont l'intention est seulement connue de Dieu,** »

Et le hadith de Sa'd ibn Abi Waqqas -*qu'Allâh l'agrée*- dans Boukhari, où le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- dit : « **En effet, vous ne dépenserez jamais de votre propriété une somme par laquelle vous êtes désireux (*tabtaghi*) de faire plaisir à Dieu sans que vous soyez récompensés pour cela, même un morceau de nourriture que vous placez dans la bouche de votre femme.** »

De la même façon il est reporté que ‘Oumar -*qu’Allâh l’agrée-* a dit : « **Celui qui n'a aucune intention (niyya) n'a aucun acte [méritoire] : {la ‘amala li-man la niyyata lahou}**. »

Malgré l'importance d'avoir la bonne *niyya* et sa centralité en Islam, elle est parmi les choses les plus difficiles à réaliser.

Ainsi, Soufyan Al-Thawri -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* est rapporté avoir dit : « **Rien ne m'est plus difficile à traiter que mon intention (niyya) car en effet cela me tourne dessus !** »

Youssef ibn Asbat -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Purifier leur intention de la corruption est plus difficile pour les gens que le long effort (ijtihad).** »

Un acte qui n'est pas fait sincèrement pour Dieu peut être divisé en des parties :

La Première qui est seulement pour l'exposition (*riya* ' ) tel que sa motivation unique est être vue par les autres pour réaliser un but dans le monde profane, comme était le cas des Hypocrites dans leur performance de la prière, où Dieu les a décrits comme « **Quand ils rejoignent la prière, ils vont paresseusement [avec le but] de s'afficher [eux-mêmes] aux gens.** »

En d'autres temps, une action pourrait être partiellement pour Dieu et partiellement se montrer devant les gens. Si le désir de se montrer a surgi à l'origine de l'action, donc l'action est vaine.

L'imam Ahmad -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a reporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam-* a dit : « **Quand Dieu réunit la première partie [de Sa création] et la dernière partie [de Sa création] pour ce Jour pour lequel il y a aucun doute un crieur dira, ' Quiconque M'a associé un autre dans ses actions laissez le chercher sa récompense avec autre que Dieu, car Dieu est le plus Indépendant de n'importe quelle association {a-inna allaha aghna Al-sharaka` 'an al-shirk}**. »

Al-Nassa'i -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde-* a rapporté qu'un homme a demandé au Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam-* : « **"Quel est votre avis de celui qui se bat [dans la voie de Dieu] avec la recherche de la gloire [dans le monde profane] et la récompense [de Dieu] ?"**

**Le Prophète -sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam- a répondu : "Il ne reçoit rien [par voie de la récompense de Dieu."**

**Le Prophète -sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam- a répété cela trois fois et a ensuite dit : "Dieu n'accepte aucun acte autre que ceux qui sont exécutés seulement pour lui et par lesquels Son visage est cherché."** »

Cet avis, à savoir, que si un acte est corrompu par un désir de se montrer (*riya* ' ) alors que l'acte est rejeté, est attribué à beaucoup de *Salaf*, y compris, ‘Oubada ibn al-Samit, Abou al-Darda`, al-Hasan al-Basri, Sa‘id ibn al-Moussayyib et d'autres -*qu’Allâh leur fasse Miséricorde-*.

Si l'intention de quelqu'un est corrompue avec autre chose que le désir de se montrer, par exemple, gagner un profit durant un jihad dans le chemin de Dieu, une telle intention réduit sa récompense du jihad, mais ne le nie pas entièrement.

Mousslim *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a rapporté dans son Sahih que le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit que : « **Les Soldats dans le chemin de Dieu atteignent les deux-tiers de leur récompense immédiatement quand ils obtiennent le butin [de l'ennemi], tandis qu'ils reçoivent leur récompense en entier quand ils n'obtiennent rien de l'ennemi.** »

Quant à une action dont l'origine est pour Dieu, et devient alors par la suite corrompu par un désir de se montrer, alors les *Salaf* ont différé quant à si un tel acte est vain. Leurs différences en cette question ont été annoncées par Ahmad et Al-Tabari *-qu'Allâh leur fasse Miséricorde-*.

Al-Hasan al-Basri *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a rapporté avoir tenu à ce qu'un tel désir, en soi, n'infirmes pas l'intention appropriée qui était l'origine de l'acte.

Pour conclure, l'énonciation de Sahl ibn 'Abdoullah *-qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* est la plus belle à cet égard : « **Rien n'est plus difficile pour une personne que la sincérité parce que la personne ne gagne aucune part de ce [acte].** »

Ibn 'Ouyeyna a dit que Moutarrif ibn 'Abdallah *-qu'Allâh leur fasse Miséricorde-* répétaient la prière suivante : « **Ô Dieu! Je cherche Votre pardon pour ce dont j'ai cherché votre repentir, mais auquel je suis par la suite retourné;**

**je cherche Votre pardon pour ce que je Vous ai rendu, alors que je n'étais pas capable de le maintenir fidèlement;**

**et, je cherche Votre pardon pour ce pour quoi j'ai prétendu désiré votre Visage mais mon coeur est devenu corrompu avec ce que j'ai fait.** » »

Fin de citation.

**Source** : Explication des 40 ahadiths de l'imam an-Nawawi.